

POLITIQUE DE RECOMMANDATIONS DE LA 9^E RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR L'AGRICULTURE

Le Groupe de Travail sur l'Agriculture a tenu sa 9^e Réunion le 23 Février, 2017 avec pour thème «Réduction du Gaspillage Alimentaire dans les Pays Membres de l'OCI». Au cours de la réunion, les participants ont délibéré sur des questions politiques importantes concernant la réduction du gaspillage alimentaire dans les pays membres de l'OCI et des politiques de rapprochement entre les pays membres sur ce sujet important. Les conseils de politique présentés ci-dessous ont été identifiés à la lumière des principaux résultats du rapport de recherche établi spécialement pour la Réunion et des réponses des Pays Membres aux questions de politique qui a été envoyée par le Bureau de Coordination du COMCEC avant la Réunion.

Conseil Politique I: Élaborer un cadre législatif spécifique et une feuille de route pour réduire le gaspillage alimentaire dans un contexte holistique, y compris les chaînes logistiques

Justification:

L'élaboration d'un cadre législatif est considérée comme enjeu clef pour la réduction du gaspillage alimentaire. Nombreux pays ont des règlements pour éviter le gaspillage dans toute la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Ainsi, ils visent à garantir que tous les aliments sont bien séparés du flux de déchets et sont mis à disposition pour la consommation humaine. Néanmoins, des recherches indiquent que peu de pays membres de l'OCI ont un cadre législatif relatif au gaspillage alimentaire, tels que le Qatar, la Turquie, l'Égypte, le Pakistan et l'Indonésie.

A cet égard, les pays membres de l'OCI, qui n'ont pas de cadre juridique sur le gaspillage alimentaire, peuvent élaborer un cadre juridique et une feuille de route pour le gaspillage alimentaire. Avant cela, les pays membres devraient évaluer le niveau de gaspillage en général ainsi que pour des groupes de produits et des secteurs spécifiques afin qu'ils puissent concentrer leurs efforts sur les zones où il y a plus de gaspillage. Ce faisant, les pays membres contribueraient également à la réalisation du but 12.3 de l'objectif de développement durable qui est « D'ici 2030, réduire de moitié le gaspillage mondial par habitant au niveau des détaillants et des consommateurs et réduire les pertes de nourriture dans les chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte».

Conseil politique II: Promotion des banques alimentaires et des réseaux de distribution alimentaire

Justification:

La création des banques alimentaires et des réseaux de distribution alimentaire est considéré comme l'un des principaux moyens de réduire le gaspillage alimentaire à la fois à l'échelle global et dans les pays membres de l'OCI. Ces initiatives pourraient jouer un rôle important dans la distribution de l'excédent alimentaire aux personnes nécessiteuses. Une importante initiative réussie, à cet égard, est le modèle de la banque alimentaire égyptienne. Le programme a été lancé en 2005 et offre gratuitement plus de 17 million de repas par mois. Ce programme a facilité la participation de plus de 400 hôtels et restaurants, allant des hôtels cinq étoiles aux cafés locaux dans le système de la banque alimentaire égyptienne.

Dans ce cadre, le développement des banques alimentaires et des réseaux de distribution aidera les pays membres à réduire le gaspillage alimentaire. En outre, la distribution d'aliments inutilement gaspillés peut également accroître l'accès à la nourriture des pauvres et peut donc aider les pays membres à parvenir à la sécurité alimentaire. Par conséquent, les pays membres sont encouragés à créer des banques alimentaires ou à améliorer l'efficacité des systèmes existants.

Conseil politique III: Conduire un ensemble cohérent d'initiatives et de campagnes pour accroître la sensibilisation en ce qui concerne le gaspillage alimentaire dans les chaînes logistiques et la consommation

Justification:

Le rapport de recherche mené pour cette réunion révèle qu'une proportion significative des personnes vivants dans les pays membres de l'OCI sont peu préoccupées par le gaspillage alimentaire. Il est également mentionné que si elles avaient plus d'accès aux informations sur les impacts environnementaux liés au gaspillage alimentaire et sur les solutions qui visent à réduire le gaspillage alimentaire, cela les encouragerait à réduire le gaspillage alimentaire. Le manque de préoccupation pour le gaspillage alimentaire est applicable aux ménages et au secteur des services alimentaires. En prenant cela en compte, la réalisation des initiatives et la création de campagnes en matière de gaspillage alimentaire devraient être une priorité pour les pays membres de l'OCI.

Il existe diverses campagnes et initiatives cruciales menées à l'échelle nationale et par les pays membres pour réduire le gaspillage alimentaire tels que l'initiative de l'ONU «Épargner votre nourriture», «la loi sur un seul plat» du Pakistan, «la loi sur l'aliment» de l'Indonésie et la campagne «Ne gaspillez pas votre pain» de la Turquie. Par exemple, la Turquie a mené la campagne «Ne gaspillez pas votre pain», ce qui a entraîné une réduction de 18% du gaspillage alimentaire dont le coût s'élève à 131 millions USD par jour. Les pays membres de l'OCI

peuvent examiner les expériences de ces initiatives, en termes de mise en œuvre, d'évaluation et de suivi, en prenant en compte leurs contextes culturels et sociaux uniques. De plus, la participation active des acteurs concernés à toutes les étapes de l'approvisionnement alimentaire revêt une importance particulière pour le succès des campagnes/initiatives. À cet égard, les campagnes/initiatives devraient être conçues de manière à garantir la participation active des acteurs concernés, y compris les entreprises, les autorités locales et les consommateurs.

Les instruments qui peuvent contribuer à la réalisation des conseils politiques:

Groupe de travail sur l'agriculture du COMCEC Lors de ses réunions ultérieures, le groupe de travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Financement de Projets du COMCEC Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque an. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, ou le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/ documents de formations, etc.
